

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 DAC 72 Subvention (30.000 euros) avec convention avec l'association Jeunes Talents Cirque Europe (11e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 mars 2013, par lequel M.le Maire de Paris lui demande de l'autoriser à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Jeunes Talents Cirque Europe ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno Julliard, au nom de la 9e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 30.000 euros est attribuée à l'association Jeunes Talents Cirque Europe, situé au 9 rue de la Pierre Levée, 75011 Paris, pour la continuité de l'opération CircusNext en 2013. 2013_04542 ; 20272.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

Article 3 : M. le Maire est autorisé à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération.